

Rapport de la Commission de gestion sur le rapport annuel 2018 du Conseil synodal

Introduction

La Commission de gestion du Synode (Cogest), composée de Yael Saugy, laïc, président, Florence Clerc Aegerter, pasteure, Michel Dind, laïc, Christian Pittet, pasteur, et Herijao Randretsaniolo, laïc, s'est réunie en 2019 à 14 reprises. Suite à la démission de Michel Dind le 14 mars 2019, Francine Guisan Brandl a été élue à la Commission de gestion lors de la session du Synode de relevé et extraordinaire du 5 avril 2019. Nous remercions M. Dind pour tout son travail au sein de la commission et souhaitons la bienvenue à Mme Guisan Brandl.

La commission remercie le Conseil synodal (CS) pour sa disponibilité et son attention. La gestion de l'EERV par le CS a été discutée. Le CS s'est rendu disponible chaque fois que nous en avons fait la demande. Nous le remercions pour tout le travail qu'il a effectué. Conformément au Règlement Ecclésiastique (RE), nous avons rencontré en date du 7 mai 2019 le Conseil Synodal (CS) in corpore, à l'exception de Line Dépraz, retenue par les examens de consécration.

Nous avons également rencontré :

- une délégation de quatre membres du CS pour la présentation de l'audit de la Maison des Cèdres
- Boris Voirol (répondant de l'Office des Ressources Humaines)
- les responsables des quatre Offices
- des employés de l'ORH, de l'OCF et de l'OIC
- un ministre d'un des Services cantonaux

La Cogest a eu accès aux procès-verbaux des séances du CS et à sa correspondance, comme le demande le RE à l'art 63. Ce ne fut pas sans peine. En effet, l'accès à la consultation des documents dans le système de classement ELO a été quelque peu laborieux. La Cogest a en outre eu accès aux deux versions du rapport d'audit de la Maison des Cèdres et au rapport d'audit financier de l'ORH.

Un travail considérable et de nombreux dossiers menés à bien

Il n'est assurément pas facile de mener un paquebot de la taille de l'EERV. En lisant les procès-verbaux des séances du Conseil synodal, la Cogest a été impressionnée par la quantité de travail effectuée et par la diversité des dossiers traités, qui nécessitent une bonne connaissance de l'EERV ainsi que des contacts suivis avec de nombreuses instances politiques (Conseil d'Etat, municipalités) et institutions partenaires (FEPS, ECVD¹, CER², OPF³... sans compter les directions des différents établissements où sont actifs les aumôniers

¹ Eglise catholique dans le canton de Vaud

² Conférence des Eglises romandes

³ Office protestant de la formation

des EMS, des hôpitaux, des gymnases et hautes écoles, etc.) ; le CS a également fait preuve d'une bonne réactivité dans des situations parfois très complexes impliquant des acteurs très divers (Conseils de l'EERV, particuliers, presse...). Nous pensons ici particulièrement au statut du lieu-phare « St Laurent-Eglise » (SLE), au squat de Chavannes ou à la demande de la région 4 (Lausanne-Epalinges) d'avoir une assemblée paroissiale formée par les Présidents des différents Conseils paroissiaux et de Services communautaires.

Le Conseil synodal a su mener à bien les négociations avec l'Etat concernant la convention de subventionnement et entretien des relations suivies et constructives avec l'ECVD.

Du côté des finances, le CS s'est appliqué à fournir au Synode une présentation des budgets et des comptes très claire et très bien documentée. La Cogest a particulièrement apprécié la qualité des notes explicatives qui figurent sur ces documents. Elle se réjouit également que le CS ait pu trouver un accord avec le Synode au sujet de la diminution des contributions des régions.

Des partenariats ont été tissés avec la société civile (Action-Parrainages), des conventions signées avec certains hôpitaux (CHUV, HIB) et avec un EMS pour le financement d'une partie de poste d'aumônier : là aussi, le rôle du CS a été décisif et il y a lieu de s'en montrer reconnaissant.

Toutes ces tâches ne peuvent évidemment être menées à bien par les seuls conseillers synodaux. La Cogest relève que le CS est bien secondé dans sa mission par les différents Services et Offices cantonaux, courroies de transmission indispensables entre les acteurs « du terrain » et le CS. Elle se réjouit en particulier de l'engagement de Mme Delamuraz comme responsable de l'OIC ; la Cogest est reconnaissante que l'EERV puisse bénéficier de son dynamisme et de ses grandes compétences.

La Cogest n'oublie bien évidemment pas que l'EERV ne serait qu'une coquille vide sans tous les laïques et ministres qui, au sein des paroisses et des services communautaires, consacrent leurs compétences, leur temps et leurs biens à l'accomplissement de la mission de l'Eglise.

Le rapport permet de se faire une vision détaillée du travail accompli par les Services, les Offices et les Missions en commun (Mico). Concernant la vie des régions, on trouvera davantage de détails en lisant leurs propres rapports⁴, la répondante des régions au CS ayant choisi de mettre en évidence un seul projet spécifique par région.

La Cogest se montre moins satisfaite d'un certain nombre d'éléments figurant dans le rapport annuel 2018 :

Usant d'une rhétorique acrobatique qui joue sur le double sens du mot « amateur », comme il l'avait d'ailleurs déjà fait dans le rapport annuel 2015, **le Président du CS réclame davantage de professionnalisme dans l'EERV**⁵. Cette insistance ne doit pas laisser entendre que les ministres et les laïcs occupant des postes ministériels, ainsi que le personnel administratif des Cèdres, manqueraient de professionnalisme : ce serait insultant à leur égard.

⁴ Il aurait été souhaitable qu'un lien Internet permette d'accéder directement à ces rapports dans la version en ligne du rapport annuel 2018, comme c'était le cas dans le rapport annuel 2017.

⁵ Voir l'avant-propos en p. 3, intitulé « Amateurisme et professionnalisme ».

Notons au passage qu'aucune formation n'est requise pour être membre du CS : de ce fait, les membres du CS ne sont pas des professionnels. De plus, l'EERV ne peut mener à bien sa mission sans l'engagement d'innombrables bénévoles, dont beaucoup ont suivi des formations spécifiques dans des domaines aussi variés que l'accompagnement spirituel, la conduite de conseils, la catéchèse ou la théologie : on attendrait du CS qu'il reconnaisse et valorise ces compétences et cet engagement, et qu'il s'en montre reconnaissant.

John Christin, ancien membre du CS et répondant de l'ORH, est lourdement mis en cause par le Président du CS, qui fait état de son « manque d'exigence quant à la gestion administrative, financière et juridique de l'ORH »⁶. La Cogest remarque que seul John Christin a fait les frais de la prétendue « responsabilité du CS dans le manque de suivi et de lien avec l'ORH »⁷, ce qu'elle avait déjà relevé dans son rapport de décembre 2018 ; elle est très irritée de constater que la politique du bouc émissaire qu'elle avait dénoncée est une fois de plus appliquée par le CS, et que celui-ci, malgré le travail de la Commission, continue de tenir le même discours qu'en juin 2018. De plus, John Christin n'est plus là pour défendre sa réputation ; la Cogest considère que les reproches qui lui sont faits par le biais d'un rapport annuel (lequel subsistera dans les archives du Synode), sans lui donner la possibilité de s'en défendre, constituent une atteinte à son honneur. La Cogest est consternée de constater que le CS est lui-même incapable de mettre en œuvre un point important de son programme de législature : travailler à l'exemplarité des relations en Eglise.

Le CS remarque en outre et à juste titre que le rapport de la Cogest, présenté au Synode en décembre 2018, n'a pas donné lieu à un réel débat durant la session synodale⁸ ; cependant, la Cogest relève que ce rapport n'a pas été contesté sur le fond, ni par les délégués, ni par les membres du CS. Dès lors, il est excessif de conclure, comme le mentionne le rapport annuel du CS à la p. 4, alinéa 3, qu'il « est difficile d'en tirer des enseignements partagés ».

Une vision exagérément négative du positionnement du Synode

On ne saurait nier que les rapports aient parfois été tendus entre le législatif et l'exécutif lors des sessions du Synode. La Cogest conteste toutefois une lecture qui ferait de tout refus d'une proposition de l'exécutif un acte de défiance d'une partie des délégués⁹. Un avis contraire à celui du CS peut être motivé par une saine réflexion et un examen raisonnable d'un dossier, voire par une prise en compte légitime de points de vue différents de ceux de l'exécutif.

De plus, un dossier conséquent et trois importantes propositions du CS ont reçu un accueil très favorable de la part du Synode : le rapport sur le pluralisme, la création d'une fondation immobilière, le financement de l'ECT et la ratification des statuts de la CER. Les comptes 2018 et le budget 2019 ont été approuvés sans aucune opposition.

⁶ Voir p. 4, « L'Eglise entre divisions et unité », sous : *La vie du Conseil synodal*, troisième paragraphe.

⁷ Ibidem.

⁸ Ibidem.

⁹ Voir p. 4, sous : *Dossier Dotations* : « Le refus d'entrée en matière du Synode sur le rapport du CS relatif aux enveloppes de dotations en mars 2018 est l'un des symptômes de la **méfiance** qui s'est progressivement installée entre une partie des délégués et le CS. » Nous soulignons.

Plusieurs motions ont été déposées par des délégués entre fin 2017 et l'automne 2018, qui toutes portaient sur le même objet : la question des dotations et de l'ecclésiologie qui en procédait... ou qui la déterminait. La Cogest rappelle que « la motion est une proposition chargeant le Conseil synodal de présenter au Synode un projet de décision ou de résolution » (article 143 RE) ; la motion est le seul instrument dont disposent les délégués au Synode pour contraindre le CS à entreprendre une action dans une direction donnée. On peut certes interpréter le dépôt de ces nombreuses motions comme un symptôme de méfiance à l'égard du CS ; on peut aussi le considérer positivement et l'entendre comme une volonté du législatif de prendre ses responsabilités quant à l'avenir de notre Eglise en contribuant à la réflexion sur sa raison d'être et sur ses priorités.

De manière générale, la Cogest observe que le CS intervient de manière trop répétée dans les débats du Synode ; s'il est légitime que l'exécutif défende ses opinions, l'attitude pugnace qu'il adopte très souvent contribue à diviser le Synode en deux camps : l'enjeu n'est alors plus d'édifier l'Eglise ensemble, mais de l'emporter sur l'autre parti. Lors du débat sur les dotations en mars 2018, le CS est très peu intervenu, ce qui a permis au Synode de débattre largement et de se déterminer en toute conscience - la Cogest s'est toutefois étonnée de découvrir que le CS s'était livré à un travail de lobbying auprès de certains délégués pour qu'ils interviennent au Synode en faveur de ses propositions.

Le refus du Synode d'entrer en matière est considéré par le CS comme une défiance à son égard ; cependant, il peut être entendu différemment : comme la sagesse d'un législatif soucieux d'éviter une fracture en son sein, qui aurait causé des dommages dans toute l'Eglise.

Une vision négative de l'Eglise

Le dernier chapitre du rapport¹⁰ témoigne de la triste vision de l'EERV qu'a le Conseil synodal. Le nombre d'éléments négatifs est considérable et brosse un tableau apocalyptique de notre Eglise : le CS fait état de « clivages », de « manque de connaissances réciproques, de convictions communes, de confiance partagée », d'une EERV qui « ne cesse de s'affaiblir », de « dissensions internes de tous ordres qui entravent son action et qui en discréditent son témoignage d'Evangile », de « sombre tableau », d'un résultat « consternant », de perte et même de mort.

Les éléments dont on pourrait se réjouir sont dévalorisés :

Le groupe de travail « Dotations », qui a fonctionné à la satisfaction de tous (sauf du CS apparemment) et a permis d'aboutir à une solution concertée, que le Synode a plébiscitée, ne recueille que l'acrimonie du CS, attaché à n'en relever que les carences et les divergences. Les membres du CS ont forcément une vision de l'Eglise différente de celle des acteurs « de terrain » : ces visions ne doivent cependant pas s'opposer, mais se compléter. L'art de la démocratie réside dans la recherche d'un consensus, non dans la victoire d'une opinion sur une autre. Le groupe de travail « Dotations » fut un bel exercice de démocratie dans la mesure où il est parvenu à réunir un large panel d'acteurs laïques et ministres de notre Eglise, aux

¹⁰ « Mise en perspective », p. 44

visions, expériences et aspirations différentes, de les faire s'écouter, dialoguer et élaborer une proposition commune.

Quant aux beaux projets mis en œuvre par les lieux d'Eglise, ils ne font que refléter « quelques perles » : entendez par là qu'ils sont trop rares. Les pages qui relatent l'activité des régions mettent également en évidence les éléments négatifs : on y parle d'incompréhensions, de crispations, de fatigue, de surcharge, d'usure, d'aigreur, d'inquiétudes et de difficultés de toutes sortes ; les éléments tirés des rapports des régions attestent pourtant d'un tout autre état d'esprit, où prédominent un enthousiasme, une chaleur, une ferveur et une créativité qui montrent que notre Eglise, n'en déplaise au Conseil synodal, est bien vivante !

Cette tendance à la dévalorisation se reflète dans d'autres parties du rapport. Ainsi, à la p.36, on peut lire que « les faïtières des EMS, Héviva et FEDEREMS » ont « manifesté leur insatisfaction quant au manque de professionnalisme des aumôniers et à leur disponibilité aléatoire »¹¹. Interrogé à ce sujet, le CS n'a fait état que de quelques manquements. La Cogest juge regrettable que le travail remarquable accompli par la plupart des aumôniers en EMS ne soit pas mieux mis en évidence.

Conclusion

La Cogest constate que toutes les régions se sont appliquées à mettre en œuvre le programme de législation du Conseil synodal. Elle sait gré au CS d'avoir fait son travail : élaborer un programme. Il n'appartenait pas au CS de le réaliser lui-même ; pour paraphraser un slogan publicitaire bien connu, « le CS l'a pensé, les régions l'ont fait », ce qui est dans l'ordre des choses. Le programme de législation n'est aucunement un échec.

Le reproche que la Cogest adresse au CS est d'avoir clairement manqué de leadership : il n'a su ni mobiliser les acteurs de l'EERV et les emmener avec lui, ni susciter l'enthousiasme.

En mars 2017, le Synode demandait au Conseil synodal « de mettre très clairement dans ses futurs rapports, et ceci jusqu'à la fin de la législation, les objectifs qu'il s'est fixés pour l'année relatifs à son programme, ainsi que les moyens utilisés pour les atteindre et enfin les résultats obtenus. » Cette décision n'a toujours pas été traitée¹². Le fait que le CS n'indique pas de direction claire, ni ne donne les moyens d'y arriver ne contribue certainement pas à encourager les Conseils. Comment peut-on mettre sur pied des projets ou évaluer les actions entreprises lorsqu'on ignore où on va ?

En outre, le pessimisme qu'affiche le CS, sa vision morose de l'Eglise, son manque de considération pour la qualité du travail accompli, son dédain pour la vie paroissiale, son mépris pour les convictions qui s'opposent aux siennes, ses plaintes continuelles sur les insuffisances des bénévoles ou des collaborateurs (manque de connaissances institutionnelles, manque de convictions, manque de professionnalisme...) sont peu propices à susciter la bonne humeur, l'ardeur au travail, la sérénité ou... la confiance, et contribuent largement à la lassitude des différents acteurs de l'EERV.

¹¹ Voir la première puce

¹² Décision n° D2017/03. Voir p.52

La Cogest espère sincèrement que la nouvelle équipe du Conseil synodal, qui sera élue au mois de juin, fera preuve d'un état d'esprit plus positif et plus constructif. Notre Eglise a besoin de personnes qui sachent reconnaître la valeur de ceux et celles qui la composent, qui ont envie de l'entraîner joyeusement à la suite du Christ et lui redonnent la confiance et la sérénité dont elle a besoin pour avancer.

Nous avons besoin d'un Conseil synodal qui aime l'Eglise.

Proposition de décision

Décision 1

Le Synode n'approuve pas la gestion 2018 du Conseil synodal telle que présentée dans son rapport.

Noville, le 17 mai 2019

Pour la Commission de gestion du Synode



Yael Saugy, Président